



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 22 mars 2016 — N° 154

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Regroupement des popotes roulantes et autres services alimentaires bénévoles.

Mme Ouellet (Vachon) fait une déclaration afin de souligner la cinquième Journée mondiale de la trisomie 21.

M. H. Plante (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de l'eau.

M. Huot (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de féliciter Mme Marie-Claude Gagnon, lauréate du prix Fernand-Dufour Jeune bénévole de l'année.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du Corps de cadets 2595 Saint-Jean.

22 mars 2016

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Festival du film de l'Outaouais et du Festival international du court-métrage en Outaouais.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Vues et voix.

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alain Gagné pour ses réalisations dans le domaine de l'alimentation.

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de l'eau.

À 13 h 52, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

22 mars 2016

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Le Plan stratégique 2015-2020 du ministère de la Justice du Québec.
(Dépôt n° 2040-20160322)

M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, au nom de Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, dépose :

L'Entente relative à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec, entre la Société du Plan Nord et la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.
(Dépôt n° 2041-20160322)

M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

L'Entente relative à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec, entre la Société du Plan Nord et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
(Dépôt n° 2042-20160322)

22 mars 2016

M. Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dépose :

L'Entente relative à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec, entre la Société du Plan Nord et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

(Dépôt n° 2043-20160322)

M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le Plan stratégique 2015-2018 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(Dépôt n° 2044-20160322)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 18 février 2016 par M. LeBel (Rimouski) concernant la création d'un programme d'aide pour les sinistrés affectés par la mérule pleureuse;

(Dépôt n° 2045-20160322)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 24 février 2016 par Mme Ouellet (Vachon) concernant une modification du Code de la sécurité routière au sujet des voies réservées.

(Dépôt n° 2046-20160322)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE suite à une entente entre les députés ministériels et les députés de l'opposition, je fais motion afin que l'Assemblée procède à l'étude et à l'adoption des crédits provisoires 2016-2017 conformément aux dispositions de l'article 87, alinéa 1, paragraphe 4.1° ainsi que des articles 280 et 281 de notre Règlement et ce, selon les modalités subséquentes;

QUE dès l'appel des affaires du jour, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante :

QUE, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après et pour une durée maximum de 1 heure 30 minutes, le ministre de la Santé et des Services sociaux puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE par la suite, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient suspendus jusqu'à 19 heures;

QUE dès 19 heures, la commission plénière poursuive ses travaux et que pour une durée maximum de 1 heure 30 minutes, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport puisse échanger avec les députés de l'opposition sur le volet « Éducation primaire et secondaire »;

QUE dès après et pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de la Famille puisse échanger avec les députés de l'opposition;

22 mars 2016

QU'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2016-2017;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

QU'enfin, et ce suivant le deuxième alinéa de l'article 281 du Règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue afin que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés soient fixées à un maximum de 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 1 minute 30 secondes pour l'ensemble des députés indépendants;

QUE pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, l'équivalent d'un bloc de 4 minutes par heure d'échange soit réservé à l'ensemble des députés indépendants;

QUE le temps non utilisé, le cas échéant, par les députés indépendants soit redistribué proportionnellement entre le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition;

QUE, à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

QUE, malgré l'article 20 du Règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits et sur la motion de renvoi de l'ensemble des crédits budgétaires sauf ceux de l'Assemblée en commissions permanentes;

22 mars 2016

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée et qu'elle ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, conjointement avec M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec condamne, avec la plus grande fermeté, les attentats terroristes perpétrés à Bruxelles, le mardi 22 mars 2016, à l'aéroport international de Zaventem et près de la station de métro Maelbeek dans le quartier des institutions européennes;

QUE les membres de cette Assemblée, à l'occasion de ces événements tragiques, s'associent en une communion fraternelle avec la population et le gouvernement du Royaume de Belgique et ses entités fédérées, et réaffirment ainsi l'amitié indéfectible qui unit le Québec et la Belgique;

QUE l'Assemblée nationale exprime ses profondes condoléances aux familles et aux proches des victimes, et ses pensées à ceux et à celles qui luttent toujours pour leur vie;

QUE l'Assemblée nationale rappelle son engagement en faveur des droits de la personne et du respect de l'état de droit, de la démocratie, de la paix, de la solidarité et de la tolérance;

QUE les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence à la mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

22 mars 2016

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Lamarre (Taillon), conjointement avec M. Paradis (Lévis) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le Commissaire à la santé et au bien-être; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Roy (Montarville), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant le délai de prescription prévu à la Loi électorale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Roy (Montarville) et M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue le travail réalisé par l'Unité permanente anticorruption et souhaite de voir leurs enquêtes aboutir dans les meilleurs délais;

QU'elle demande au gouvernement de donner suite avec diligence aux principes des recommandations contenues dans le rapport final de la Commission Charbonneau, notamment celle concernant la protection des lanceurs d'alerte dans l'entreprise privée et les municipalités;

22 mars 2016

QUE tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale s'engagent à coopérer pleinement aux enquêtes de l'Unité permanente anticorruption et du Directeur général des élections du Québec et à rembourser au Directeur général des élections du Québec toutes les contributions politiques qui leur auraient été versées illégalement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 177 en annexe)

Pour : **113** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard de l'étude du Livre vert intitulé *Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;

22 mars 2016

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

22 mars 2016

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2016-2017.

Avec la permission de M. Ouimet, président de la commission plénière, Mme Lamarre (Taillon) dépose :

Copie d'un document intitulé *Rapport préliminaire – La Coopérative de solidarité SABSA, juin 2015*.

(Dépôt n° 2047-20160322)

Débats de fin de séance

À 18 h 20, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Lamarre (Taillon) à M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « L'abolition du poste de Commissaire à la santé et au bien-être ».

22 mars 2016

À 18 h 31, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 heures.

Les travaux reprennent à 19 h 01.

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de compléter l'étude des crédits provisoires pour l'année 2016-2017.

Étude en commission plénière

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année 2016-2017.

L'étude terminée, la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2016-2017 est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 178 en annexe)

Pour : **64** Contre : **38** Abstention : **0**

En conséquence, les crédits provisoires pour l'année 2016-2017 sont adoptés.

22 mars 2016

Mme la présidente de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc une partie des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 15 332 397 535,00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2016-2017, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 179 en annexe)

Pour : **64** Contre : **38** Abstention : **0**

M. Hamad, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose :

QUE l'Assemblée nationale soit saisie du projet de loi
n° 90, Loi n° 1 sur les crédits, 2016-2017;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 180 en annexe)

Pour : **64** Contre : **38** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 90, Loi n° 1 sur les crédits, 2016-2017, est adopté.

22 mars 2016

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE les crédits budgétaires pour l'année 2016-2017,
sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en
commissions permanentes.

La motion est adoptée.

À 21 h 59, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en
conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 mars 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

22 mars 2016

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Roy (Montarville) et M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 177)

POUR - 113

Arcand (PLQ)	Drainville (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (IND)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (IND)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Matte (PLQ)	(Bonaventure)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Merlini (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Giguère (PLQ)	Morin (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Girard (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Hamad (PLQ)	(René-Lévesque)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bonnardel (CAQ)	Hardy (PLQ)	Ouellet (PQ)	Sklavounos (PLQ)
Boucher (PLQ)	Heurtel (PLQ)	(Vachon)	Soucy (CAQ)
Boulet (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellette (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	Paradis (CAQ)	St-Denis (PLQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Lévis)	Surprenant (CAQ)
Caire (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Khadir (IND)	Péladeau (PQ)	Therrien (PQ)
Charette (CAQ)	Kotto (PQ)	Picard (CAQ)	Traversy (PQ)
Charlebois (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Turcotte (PQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Vallée (PLQ)
Coiteux (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Vallières (PLQ)
Couillard (PLQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Weil (PLQ)
Daoust (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
David (IND)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)	
(Gouin)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
David (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
(Outremont)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)	
de Santis (PLQ)	Maltais (PQ)	(Montarville)	

22 mars 2016

Sur la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2016-2017 :

(Vote n° 178)

POUR - 64

Anglade (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Billette (PLQ)	(Outremont)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Boulet (PLQ)	Giguère (PLQ)	Paradis (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Girard (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vallée (PLQ)
Busque (PLQ)	Habel (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hamad (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Polo (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Reid (PLQ)	

CONTRE - 38

Bergeron (PQ)	Lamarre (PQ)	Paradis (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bérubé (PQ)	Lavallée (CAQ)	(Lévis)	Soucy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	LeBel (PQ)	Picard (CAQ)	Spénard (CAQ)
Charette (CAQ)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	Surprenant (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Therrien (PQ)
Drainville (PQ)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)	Turcotte (PQ)
Gaudreault (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)	Villeneuve (PQ)
(Jonquière)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)	
Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (PQ)	Roy (PQ)	
Kotto (PQ)	(René-Lévesque)	(Bonaventure)	
Laframboise (CAQ)	Pagé (PQ)	Samson (CAQ)	

22 mars 2016

Sur le rapport de la commission plénière :

(Vote n° 179)

(Identique au vote n° 178)

Sur la motion de M. Hamad, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor :

(Vote n° 180)

(Identique au vote n° 179)